



Déclaration liminaire CNESERAAV du 7 octobre 2020

La COVID-19 a mis en évidence la nécessité de renforcer le service public. Des postes stables (dans le cadre du statut de la fonction publique) doivent être créés pour répondre aux besoins de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que dans le secteur agricole. Alors que le gouvernement veut faire passer dans la hâte la loi de programmation de la recherche (LPR) rédigée avant la pandémie, dont le contenu est à l'opposé des revendications du personnel, et sans tirer aucune leçon de la situation actuelle.

Pourquoi nous opposons-nous au projet de LPR ?

Ce projet institutionnalise la précarisation des personnels de nos secteurs et remet en cause ses statuts, gage d'une recherche libre et indépendante. Ce projet de loi ouvre la possibilité de contourner les dispositifs nationaux d'accès à la profession d'enseignant·e/chercheur·e et de chercheur·e. La création de nouveaux contrats précaires, les contrats de projet scientifique, frauduleusement dénommés « CDI », dont la fin de contrat est conditionnée à la durée et au financement du projet de recherche, remet gravement en cause les recrutements de personnels titulaires.

Le projet de LPR favorise le financement de la recherche par appels à projets, notamment via l'ANR au détriment de financements pérennes alloués aux unités de recherche dont les laboratoires ont besoin pour accomplir leurs missions. Il encourage ainsi la mise la concurrence à tous les étages, et oriente et limite les thématiques de recherche à des sujets « porteurs » et/ou jugés « rentables » et « valorisables » par le privé. Une telle logique a notamment fait perdre 10 ans de recherche sur les virus de type coronavirus !

En parallèle, l'annonce budgétaire de 5 milliards d'euros sur 10 ans ne permet même pas d'atteindre les 1 % du PIB pour la recherche publique, et laisserait la recherche française continuer son lent déclin. Ainsi la LPR prévoit 357 millions supplémentaires pour le budget 2021 ce qui représente une augmentation similaire aux dernières années. L'effort dans la programmation budgétaire serait prévu après les élections présidentielles ! Et aucun moyen conséquent n'est prévu pour répondre aux besoins urgents de nos secteurs liés à la crise sanitaire.

Les personnels comme les étudiant·es, ont massivement fait savoir qu'ils rejetaient ce projet de LPR. La Ministre de l'ESR tente, à travers un protocole d'accord

« relatif à l'amélioration des rémunérations et des carrières » de faire acter en force les dispositifs de précarité prévus dans la LPR en « échange » de promesses d'augmentation de primes largement individualisées.

Nous exigeons l'abandon de la LPR et revendiquons des moyens humains, financiers et matériels garantis et pérennes, ou la précarité n'est plus de mise, au service de l'enseignement supérieur et de la recherche publics, au service de toutes et tous !